

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4354

commune (s) : Saint Priest

objet : **Revente, à la Commune, de deux lots (lots n° 1449 et 1443) dépendant de la copropriété Bellevue située 41, boulevard Edouard Herriot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Saint Priest et en vue de la constitution d'une réserve foncière dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 105 000 €, deux lots de la copropriété Bellevue située 41, boulevard Edouard Herriot à Saint Priest.

Il s'agit d'un appartement de type 3 et d'une cave formant respectivement les lots n° 1489 et 1443 ainsi que les 108/10 000 des parties communes générales attachés à ces lots, cédés libres.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la commune de Saint Priest qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter, à la Communauté urbaine, lesdits biens au prix de 105 000 €, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise concernant la revente, à la commune de Saint Priest, de deux lots (lots n° 1489 et 1443) dépendant de la copropriété Bellevue située 41, boulevard Edouard Herriot.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 105 000 € résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1 203.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,